



Paris, jeudi 6 avril 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02223**Modifiant l'avis n° FR/2023/01650**

Pris en application :

Code des transports

Chômages (restriction de stationnement)**SEINE - BIEF DE CHAMPAGNE****Une interdiction de stationner (du lundi midi au vendredi midi) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 11/04/2023 à 08:00 au 29/10/2023 à 20:00**

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Champagne/Seine)
entre les pk 82.940 (quai de la passerelle) et pk 83,000 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de la réalisation du chômage de l'écluse secondaire de Champagne, le stationnement sera interdit pour la zone et période selon les modalités indiquées ci-dessus et signalisée par l'entreprise réalisant le chômage.

Les usagers pourront stationner, sur les équipements ou le ponton de chantier, **exceptionnellement** pour la nuit de 20h00 à 06h00 chaque jour de la période sous réserve du respect de ces horaires.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau devront respecter les règles édictées ci-dessus et se conformer aux ordres donnés par les agents de la Direction Territoriale en poste.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

30/10/2023

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

SACHA RYBALTCHENKO

UTI Seine-Amont

2, quai de la Tournelle

75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32